



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
N° 2026-052-6-1
Portant permission de voirie
et autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze),
Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par M. Vincent Jouve, pour la SARL Lou Fustiers, ZA du Betonnet 19300 Rosier d'Egletons, en vue de réaliser des travaux en toiture lieu-dit Lestrade,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

A compter du lundi 30 mars 2026 jusqu'à la fin du chantier, la SARL Lou Fustiers bénéficie d'une permission de voirie et d'une autorisation de stationnement pour un véhicule de l'entreprise SARL Lou Fustiers.

ARTICLE 2 : zone de travaux

Cette permission de voirie et autorisation de stationnement porte sur le chemin au droit du n°2 lieu-dit Lestrade.

ARTICLE 3 : SIGNALISATION AUX USAGERS :

Des panneaux devront être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance par l'entreprise et ce pendant toute la durée du chantier, avec affichage de la permission de voirie.

ARTICLE 4 : transmission exécution

Le secrétaire général de la mairie de Meymac, le directeur des services techniques de la Commune de Meymac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au pétitionnaire.

ARTICLE 5 : voies et délais de recours

La présente permission de voirie pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie de la présente permission de voirie sera adressée

- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Vincent Jouve, SARL Lou Fustiers, ZA du Betonnet 19300 Rosier d'Egletons

Fait en Mairie de Meymac,
Le 11 mars 2026
LE MAIRE DE MEYMAC,



Ph. Brugere

Philippe BRUGERE